

# Marcourt défend sa politique d'accès aux bourses d'étude

■ Selon le ministre, il n'y a ni assouplissement ni durcissement.

**L**e ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS) a réagi à l'information selon laquelle il s'apprête à durcir les conditions d'octroi des allocations d'études aux étudiants à faibles revenus (LLB 26/9).

Un arrêté en voie d'adoption va certes obliger ces étudiants à réussir pour conserver leur bourse, tout en leur octroyant le droit de rater une seule fois. Mais selon le ministre, c'est là un dispositif similaire au précédent (l'année-joker), simplement adapté à la nouvelle organisation des études, où l'on ne parle plus d'année d'études mais d'accumulation de crédits.

## Un arrêté attendu

Le hic, c'est qu'entre l'ancien et le futur système, l'ancien gouvernement de la Communauté française a adopté, en avril 2014, un décret de financement

qui a élargi les conditions académiques d'octroi d'une bourse, en supprimant tout autre critère que celui d'être finançable.

Selon le ministre, il était cependant clair pour tous qu'il faudrait l'accompagner de conditions supplémentaires, à fixer dans un nouvel arrêté, sous peine de voir exploser le budget consacré aux bourses.

Pourquoi cet arrêté n'a-t-il pas été adopté à l'époque? Par manque de temps, affirme le cabinet: on était juste avant les élections. Et n'allez pas croire que l'élargissement des conditions constituait un argument électoral: si cela avait été le cas, M. Marcourt en aurait fait la publicité, argumente le cabinet.

Bref, pour le ministre, dans les faits, il n'y a eu ni élargissement ni durcissement des conditions d'octroi des allocations d'études. Prétendre le contraire, comme le font Ecolo ou la Fédération des étudiants francophones, c'est de la mauvaise foi. Même si, du strict point de vue légal, un pas en avant a été effectué, suivi d'un retour en arrière.

**L.G.**